



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ActionLogement



CONVENTION CADRE « MERE » VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE EN BOCAGE BRESSUIRAIS

Mars 2023

Table des matières

| | |
|---|----|
| PREAMBULE | 4 |
| Article 1. OBJET DE LA CONVENTION | 5 |
| Article 2. AMBITIONS DU TERRITOIRE | 5 |
| 2.1. Présentation du territoire intercommunal..... | 5 |
| 2.2. Stratégie intercommunale mise en place..... | 6 |
| ARTICLE 3. ORIENTATIONS ET PLAN D’ACTIONS A L’ECHELLE DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS | 11 |
| ARTICLE 4. MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE | 12 |
| ARTICLE 5. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES POUR LES COMMUNES PETITES VILLES DE DEMAIN | 12 |
| 5.1 Dispositions générales concernant les financements..... | 12 |
| 5.2. Les territoires signataires..... | 13 |
| 5.3 L’État, les établissements et opérateurs publics..... | 13 |
| 5.4 Action Logement..... | 14 |
| 5.5 Région Nouvelle-Aquitaine..... | 15 |
| ARTICLE 6. GOUVERNANCE | 15 |
| 6.1. Des instances de pilotage spécifiques « revitalisation »..... | 15 |
| 6.2. Des instances de pilotage thématiques liées aux opérations..... | 16 |
| ARTICLE 7. SUIVI ET EVALUATION | 16 |
| ARTICLE 8. RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME | 16 |
| ARTICLE 9. UTILISATION DES LOGOS | 16 |
| ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE | 17 |
| ARTICLE 11. EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME | 17 |
| ARTICLE 12. RESILIATION DE LA CONVENTION | 17 |
| ARTICLE 13. TRAITEMENT DES LITIGES | 17 |
| ANNEXES | 20 |
| Annexe 1 : Récapitulatif des actions..... | 20 |
| Annexe 2 : Fiches-action..... | 22 |

CONVENTION

ENTRE

- La **Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais** par Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 21 mars 2023,
- La **Commune d'Argentonnay** représentée par Madame Armelle CASSIN, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 15 mars 2023,
- La **Commune de Bressuire** représentée par Madame Emmanuelle MENARD, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2023,
- La **Commune de Cerizay** représentée par Monsieur Johnny BROSSEAU, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 2 février 2023,
- La **Commune de Mauléon** représentée par Madame Claire PAULIC, adjointe au Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2023,
- La **Commune de Moncoutant sur Sèvre** représentée par Monsieur Roland MOREAU, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 6 mars 2023,
- La **Commune de Nueil-Les-Aubiers** représentée par Monsieur Serge BOUJU, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 22 février 2023,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

- L'**Etat** représenté par Madame Emmanuelle DUBEE, Préfète du Département des Deux-Sèvres,

ci-après, « l'Etat » ;

- **Action Logement** représenté par Monsieur Sébastien THONNARD, Directeur Régional,

ci-après, « Action Logement » ;

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite **loi ELAN**, du 23 novembre 2018. La **Loi 3DS** du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est venue compléter le dispositif ORT.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un **contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif**, reposant sur un projet global de l'intercommunalité et des pôles urbains de l'EPCI retenu dans le cadre des dispositifs Action Cœur de ville et Petites villes de Demain. L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale.

L'ORT est destinée à prendre en compte **l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville** : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT permet **d'intervenir et manière concertée et transversale** sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

Elle est également **créatrice de droits et s'accompagne de mesures** favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantations en périphérie...

Par ailleurs, l'ORT est complétée par le **dispositif Denormandie**. Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens, qui participera à la rénovation du parc ancien des communes signataires de la convention d'ORT.

Le territoire du Bocage Bressuirais est particulièrement concerné par la problématique de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. Ainsi, afin d'appuyer le besoin de synergies et de transversalité, la Communauté d'Agglomération a défini un **programme d'intervention intercommunal dénommé « cœur de bourg, cœur de vie »** dès 2015.

En 2018, la ville-centre de Bressuire a été retenue dans le cadre du programme Action Cœur de ville. La convention cadre pluriannuelle a été signée le 18 septembre 2018 puis **l'avenant n°1 à cette convention cadre valant ORT le 14 décembre 2020**. En 2022, un avenant n°2 a permis la mise à jour des fiches actions et l'ajout de fiches actions nouvelles.

Le 11 décembre 2020, les **communes d'Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil les Aubiers ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain** par la Préfecture de région. La convention d'adhésion a été signée le 16 septembre 2021

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération ainsi que les villes de Bressuire (par ailleurs, ville Action Cœur de ville), Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil les Aubiers ont candidaté collectivement en 2020 à **l'AMI Région « revitalisation des petits et moyens pôles urbains »** et ont été retenues dans ce cadre. Une convention a ainsi été signée entre la Région, l'EPCI et les 6 communes en janvier 2021.

Afin de bénéficier des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire, les parties ont souhaité s'engager dans une convention-cadre « mère » tout en permettant d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires dans le cadre de conventions « fille ».

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention dite « mère » a pour objet de décrire les modalités de mises en œuvre et les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Elle précise les ambitions retenues à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais tandis que les conventions dites « filles » s'attacheront aux projets des communes et bassins de vie, dans lesquelles s'inscrivent les secteurs d'intervention opérationnels.

Cette convention s'articule avec le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE), le Contrat Régional de développement et de transition 2023-2025 et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation, sur la commune concernée lorsque celle-ci et la convention « fille » associée sont signées. Elle viendra alors abroger la convention ORT Bressuire - Action Cœur de ville préexistante sur le territoire.

Article 2. AMBITIONS DU TERRITOIRE

2.1. Présentation du territoire intercommunal

Située en limite de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département des Deux-Sèvres, au carrefour de la Vendée et du Maine et Loire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est composée de 33 communes sur un bassin de vie de 73 944 habitants, pour une densité moyenne de population de 56,1 habitants au km² (données INSEE RP 2019).

Le Bocage Bressuirais est un territoire à dominante rurale dont **l'armature urbaine s'articule autour de 6 pôles** : Bressuire (20 000 habitants), Mauléon (8 600 habitants), Nueil-Les-Aubiers (5 700 habitants), Cerizay (4 800 habitants), Argentonny (3 400 habitants) et Moncoutant sur Sèvre (4 928 habitants). A l'exception de Cerizay, ces communes présentent la particularité d'être issues de fusion communale. 20 communes comptent moins de 1 000 habitants.

L'identité du territoire est étroitement liée à son **paysage de bocage**, composé d'éléments naturels (haie, bocage, chemins creux) mais également des silhouettes des bourgs et villages, des villes à flanc de coteaux, d'un habitat dispersé, des usines à la campagne. Ces espaces participent à la qualité de vie et contribuent à son attractivité.

Reconnu par sa **dynamique économique** (notamment liée aux activités agro-alimentaires et industrielles avec des « usines à la campagne » dans le prolongement du bassin économique choletais), le territoire est aujourd'hui confronté à la transformation du secteur industriel et agricole et à l'attractivité des secteurs le long de l'axe de la RN 249. Cette activité économique entraîne une **demande en logements diversifiés** à destination des salariés et de leur famille ainsi que des services associés.

Si l'activité économique est présente sur le territoire, les **revenus des ménages restent modestes**. Ainsi, 33% des ménages (soit 10 150) présentent des revenus inférieurs à 60% des plafonds PLUS, 26% d'entre eux (2 640) sont déjà propriétaires occupants (données PLH).

Au travers des travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial et du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération, il a été constaté des **signaux de perte d'attractivité de ces cœurs de bourg et de ville** avec :

- Un parc de logements anciens délaissé et non adapté,
- Une déprise commerciale et de services dans les cœurs anciens,
- Un paysage urbain insuffisamment valorisé.

Relancer ou conforter l'attractivité d'un centre-bourg nécessite une **démarche globale**. Différentes entrées sont possibles : développer l'activité économique du bourg et maintenir les services, améliorer la diversité du logement et la qualité des aménagements, agir sur les déplacements... Toutes sont liées et interagissent les unes avec les autres. Pour créer une **synergie positive**, une grande cohérence dans les projets et entre les acteurs s'impose.

On distingue ainsi **4 enjeux relatifs aux centres-bourgs du Bocage Bressuirais** :

- Consolider l'armature urbaine de l'Agglomération en s'appuyant sur un réseau de villes et de bourgs vivants,
- Accompagner la revitalisation des centres-bourgs par une approche globale, facilitatrice et cohérente à l'échelle de l'Agglomération,
- Accompagner les communes dans leur processus de revitalisation singulière (comprendre, reconnaître, prioriser et agir),
- Créer une dynamique collective pérenne.

2.2. Stratégie intercommunale mise en place

2.2.1. Dès le 2015, le programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie »



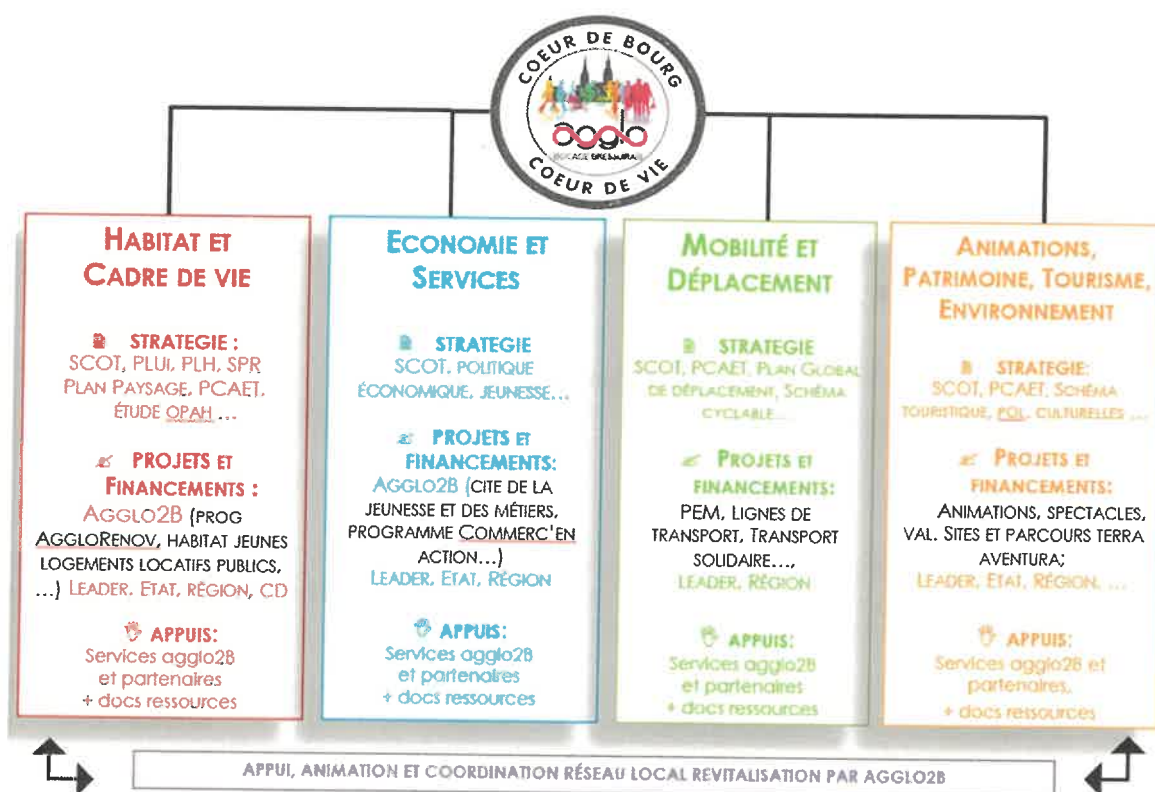
Consciente de ce besoin de synergies et de par ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a souhaité **appuyer les politiques communales** et travailler en **mode projet** en définissant un programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie ».

Ce programme se définit comme une **articulation** et une **mise en cohérence** des différentes politiques et dispositifs financiers mobilisables dans les différents champs de compétences de l'Agglomération (Habitat, urbanisme, économie, mobilité, développement durable, tourisme, culture) afin de **soutenir les politiques communales** œuvrant pour l'attractivité de leurs cœurs de bourg et de ville.

Il s'appuie sur 4 piliers complémentaires : habitat et cadre de vie ; économie et services ; transport et mobilité ; patrimoine ; tourisme et culture ; et s'adresse à différents porteurs de projets : Communes, habitants, entreprises... pour une démarche **globale, active** et plus **efficace**.

Mis en place en 2015, ce programme est amené à s'adapter au fil du temps tout en conservant sa finalité : **consolider l'armature urbaine** de notre agglomération rurale en s'appuyant sur un **réseau de villes et de bourgs vivants** pour offrir les services et équipements adaptés à la population.

Le Programme « Cœur de bourg, cœur de vie » s'appuie sur 4 piliers :



2.2.2 Une stratégie qui s'inscrit au cœur des politiques publiques portées par la Communauté d'Agglomération

o Le projet de territoire à l'horizon 2030

La CA2B a élaboré son Projet de Territoire... un récit commun prospectif qui projette la vision du développement du territoire à l'horizon 2030. Ce Projet de Territoire permet, en identifiant les dynamiques de développement du territoire, d'avoir une vision partagée entre élus, l'objectif étant de faire des choix cohérents et de donner du sens à l'action publique.

La vision du territoire pour 2030 s'appuie sur 3 ambitions pour un territoire :

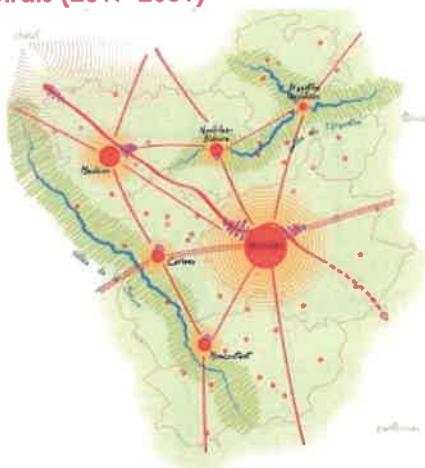
- Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable
- Un territoire équilibré, respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale
- Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

La CA2B affiche clairement dans l'ambition 2 objectif 2.3 sa volonté d'agir pour une ruralité active et durable. Cette priorité se décline au niveau des centres-bourgs par la volonté de favoriser le « vivre ensemble » et de susciter l'envie de réinvestir les centres-bourgs afin de les rendre attractifs.

o **Le SCOT de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (2017-2031)**

Approuvé en février 2017, le SCOT du Bocage Bressuirais s'articule autour de 2 grands axes :

- Favoriser les dynamiques du Bocage Bressuirais en tant que territoire entreprenant, pour le développement des initiatives locales et de l'emploi
- Offrir à tous les habitants du Bocage Bressuirais une qualité de vie dans un territoire solidaire et harmonieux



Carte de synthèse des enjeux SCOT

L'évaluation du SCOT à mi-parcours a été lancée en juin 2022.

o **Le PLUI de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (2022 - ...) :**

La Communauté a approuvé son Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) en novembre 2021. Il est opposable depuis le 3 janvier 2022.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI définit les orientations générales relatives aux politiques d'aménagement, d'urbanisme et de protection. Il comprend 5 axes :

- Un accompagnement des initiatives privées au bénéfice de l'économie locale et des innovations partagées dans le territoire
- Vers un territoire plus accessible et connecté
- Un maillage territorial...
- ...Au service des solidarités de proximité et pour satisfaire les besoins des habitants
- La mise en valeur des ressources de la ruralité comme socle du projet

Ces orientations ont été traduites dans le règlement écrit, le plan de zonage et les Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) thématiques et sectorielles.

Ce **traitement volontariste en faveur des centres-bourgs** est clairement affiché dans le SCOT, le PLUI. Il se traduit par l'inscription d'un taux de requalification urbaine de 40% des besoins de logements pris à l'intérieur du tissu urbain dont 10% sur la réhabilitation de l'habitat vacant. S'ajoute à cette démarche, la prise en compte du **maillage territorial** en Pôles avec une sectorisation et un ciblage des zones de développement préférentielles visant à asseoir la stratégie globale du territoire. Le rôle-clé de la ville-centre et des pôles structurants constitue une accroche majeure pour accentuer **l'attractivité territoriale** tout en veillant à conserver une **politique communautaire équilibrée** au travers des zones de développement périurbaines et rurales.

En corollaire, le dynamisme de **l'activité commerciale** et le maintien voire le développement des services marchands en milieu rural est primordial. L'affirmation d'une politique commerciale est ainsi inscrite dans le PLUI. L'offre commerciale sera structurée autour d'une répartition cohérente avec **la préservation des commerces de proximité en milieu rural ou le développement de nouvelles offres** à partir de solutions innovantes permettant d'assurer une offre de quotidienneté. En complément, **le maillage autour des pôles** sert d'appui à la répartition de la desserte optimale des populations du territoire notamment pour les besoins hebdomadaires.

○ **Le Programme local de l'Habitat (2016 – 2021 prolongé jusqu'en 2024)**

Réalisé de manière concomitante à l'élaboration du SCOT, le premier PLH de la Communauté d'Agglomération a constitué le document de référence pour la mise en œuvre de la politique communautaire de l'habitat définie par l'ensemble des acteurs de l'habitat. Il se structure autour d'une orientation principale : **pour un développement de l'habitat qui réinvestit les centres-bourgs et réinvente les lotissements.**

Le **PLH du Bocage Bressuirais 2016-2022** vise ainsi à :

- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant ;
- Assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine ;
- Maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets ;
- Mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population ;
- Asseoir la politique « habitat » de l'Agglomération.

Dans l'attente de son évaluation et de l'élaboration de la nouvelle feuille de route, ce PLH a été prorogé de deux ans, soit jusqu'en avril 2024.

○ **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectif Territorial (COT)**

Le **Plan Climat Air Energie Territorial** vise à permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre, des économies d'énergie et un développement des énergies renouvelables. Il s'articule autour de 7 axes :

- Vers des collectivités exemplaires
- Développer des énergies renouvelables et aménager durablement le territoire
- Vers une agriculture neutre en carbone
- Réduire les déchets à la source et développer l'économie circulaire
- Accompagner le secteur résidentiel vers la sobriété énergétique
- Développer les mobilités douces et réduire l'autosolisme
- Adapter le territoire au changement climatique



Le PCAET a été arrêté le 02 février 2021. Pour répondre aux nouveaux objectifs réglementaires, notamment l'attente du facteur 6, le projet sera ajusté en 2022/2023.

Le **Contrat d'Objectif Territorial** pour la Transition Ecologique a été initiée en 2021. S'appuyant sur les démarches déjà engagées de la collectivité, il pose la stratégie projetée pour les 4 ans en matière de transition écologique et énergétique. Accompagné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), il s'appuie sur des référentiels et permet l'obtention de labels reconnus (« Climat- Air- Energie » et « Economie Circulaire ») qui illustrent l'action et l'engagement de la collectivité.

○ **Le Plan paysage (2021- ...)**

Lancé en juillet 2017, ce plan paysage est travaillé à plusieurs échelles : des grands paysages aux paysages urbains des centres-bourgs. Après la définition de 6 entités paysagères, 7 familles d'enjeux ont été précisées parmi lesquelles : Habiter le bocage, en chemin dans le bocage, au fil de l'eau ... autour d'un fil conducteur : la constellation du bocage.

Chaque centre-bourg a été étudié afin de déterminer à la fois ses singularités, les enjeux paysagers et des pistes d'actions.

Ce plan paysage s'organise autour de 7 Objectifs de qualité paysagère :

- À l'école du bocage : un territoire d'expérimentation face à l'incertitude climatique.
- Révéler le paysage-histoire du bocage
- Distinguer et transmettre des sites naturels remarquables

- Inventer le bocage des entreprises
- Suivre le fil d'eau
- En chemin dans le bocage
- Habiter en bocage

○ **Le Plan Global de déplacement et le schéma directeur intercommunal cyclable**

Elaboré en 2019, le premier **Plan Global de Déplacement** du Bocage Bressuirais s'articule autour de 5 axes :

- Valoriser l'offre de transports collectifs
- Développer l'intermodalité
- Accompagner la future plateforme de mobilité
- Diminuer l'autosolisme
- Développer l'usage des modes doux

Parmi les 17 actions retenues, quelques-unes ont commencé à être mises en place notamment le schéma directeur cyclable.

Le **Schéma directeur intercommunal cyclable** a été validé en janvier 2022. Il précise ainsi une carte de cyclabilité du territoire et planifie à court et moyen terme un programme d'interventions. Ainsi, le maillage cyclable est évalué à 452 km (293 km de jalonnements, 72km de voirie aménagée en site propre, 23 km de Chaucidou et 64 km de chemins) et 8 actions opérationnelles.

Le plan d'actions hors aménagements cyclables s'organise autour de 2 axes :

- Développer des services de l'écosystème vélo
- Construire et diffuser une culture vélo

○ **Le Contrat local de santé (2019-2023)**

Le Contrat Local de Santé (CLS) vise à entretenir et approfondir la dynamique territoriale de santé engagée par la Communauté d'Agglomération depuis 2015.

Outil d'animation territoriale en santé, le CLS a vocation à renforcer le partenariat local, les coopérations entre les acteurs en vue de structurer les parcours de santé des populations.

Le CLS 2019-2023 s'appuie sur les orientations suivantes :

- L'animation d'une ingénierie locale de santé sur le territoire
- L'accès aux soins de 1er et 2nd recours et l'attractivité territoriale
- L'accès aux droits et à la prévention
- La santé des enfants et des adolescents
- Les parcours dans le champ de la santé mentale et du handicap
- Le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie
- La promotion de la santé environnementale

○ **Le Schéma de développement touristique**

Validé en 2016 puis actualisé en 2020, le schéma de développement touristique s'appuie sur 5 grandes orientations :

- Porter l'évènementiel au-delà du Bocage
- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire
- Développer un accueil dynamique et chaleureux
- Développer et structurer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire
- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique

Autour d'une ambition partagée :

- Pour un tourisme vert et familial
- Pour un accueil dynamique et inventif
- Pour une découverte active et créative

ARTICLE 3. ORIENTATIONS ET PLAN D' ACTIONS A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Autour des 3 grandes orientations stratégiques de son projet de territoire et la mise en œuvre de ses politiques publiques, la Communauté d'Agglomération a décliné un plan d'actions en résonance avec la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes autour des 4 piliers de son Programme « Cœur de bourg, cœur de vie » et d'un volet animation.

| 1. PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE : | |
|---|---|
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> . Réinvestir les centres-bourgs par l'habitat . Faciliter et accompagner les transformations urbaines . Habiter le Bocage (valoriser le paysage urbain et le cadre de vie des habitants) |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . PLH . PCAET . Plan Paysage . Etude pré-opérationnelle OPAH/OPAH RU |
| 2. PILIER ECONOMIE ET SERVICES : | |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> . Aider à qualifier et à améliorer l'environnement et l'offre commerciale en centre-bourg, centre-ville . Apporter un appui auprès des communes et des porteurs de projet dans le cadre de projets de création ou de modernisation d'immeuble à vocation commerciale |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . SRDEII et schéma de développement économique . Plan Paysage . Bilan FISAC « cœur de bourg » . Diagnostic commercial flash post covid sur communes PVD et ACV |
| 3. PILIER MOBILITE ET DEPLACEMENT : | |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> . Valoriser l'offre de transports collectifs . Développer l'intermodalité . Accompagner la future plateforme de mobilité . Diminuer l'autosolisme . Développer l'usage des modes doux |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . PCAET . Plan Global de Déplacement . Schéma directeur intercommunal cyclable |
| 4. PILIER PATRIMOINE, TOURISME, ENVIRONNEMENT : | |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> . Révéler les sites historiques et naturels . Renforcer l'offre de loisirs et de découverte entre nature et histoire . Développer un accueil dynamique et chaleureux . Mettre en réseau l'offre touristique . Mettre en réseau l'offre culturelle et poursuivre le déploiement hors les murs . Valoriser, préserver, animer le paysage du bocage et les milieux naturels |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . Plan Paysage . Schéma de développement touristique . Projets d'établissements des équipements culturels Agglo2B |
| 5. ANIMATION du programme « cœur de bourg, cœur de vie » et du réseau local de revitalisation | |
| Orientations | Animer, mobiliser, accompagner |

Le plan d'actions est présenté en annexe 1 à cette convention. Il liste les actions menées ou projetées par la Communauté d'Agglomération à l'échelle de plusieurs communes. Si une action sous maîtrise d'ouvrage communautaire porte spécifiquement sur une commune Action Cœur de ville ou Petites villes de demain, elle sera alors développée dans la convention-fille de la commune concernée.

Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions matures (M) ou non matures (NM) présentées en annexe de cette convention.

Les actions matures correspondent aux actions déjà engagées par le maître d'ouvrage, en cours de réalisation ou en cours de travaux. Les actions non matures sont les actions en cours d'étude ou en réflexion avant de pouvoir être engagées. Pour les plans de financement détaillés présentés dans chaque fiche action, il est précisé si les montants sont acquis (A) ou prévisionnels (P).

Les évolutions des fiches-actions ORT et les nouvelles fiches-actions seront examinées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant à la présente convention. Elles seront validées dans le cadre des instances communautaires.

ARTICLE 4. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 5. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES POUR LES COMMUNES PETITES VILLES DE DEMAIN

Les engagements des partenaires pour le programme Action Cœur de ville sont décrits spécifiquement dans la convention-fille Action cœur de ville de Bressuire.

5.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches-actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, les communes de Bressuire, Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, ainsi que leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique en faveur de la transition écologique.

Les communes signataires se sont engagées à désigner chacune dans leurs services un chef de projet PVD et ACV, responsable de l'animation du programme et de son évaluation sur sa commune (poste cofinancé par l'ANAH, l'ANCT et la Banque des Territoires ou la Région). A l'échelle de l'Agglomération, un référent technique revitalisation est aussi désigné (poste cofinancé par la Région). Il assurera l'animation et la coordination du programme en lien avec les chefs de projet revitalisation des communes ACV et PVD ainsi que les autres techniciens de la Communauté d'Agglomération concernés par les actions du programme.

Les territoires signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre « mère », d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier, pour les communes Petites villes de Demain :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'actions, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, la nature en ville, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers le contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4 Action Logement

Depuis plus de soixante-cinq ans, la vocation du groupe Action Logement est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Dans le cadre de cette convention, Action Logement met à disposition son offre de produits et services en faveur des salariés, qu'ils soient accédants à la propriété, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou locataires du secteur privé.

Action Logement pourra également mobiliser ses financements à destination des bailleurs sociaux afin de conforter une offre de logements sociaux de qualité, répondant aux besoins des salariés.

L'intervention d'Action Logement dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORT est complémentaire à son intervention auprès de la ville de Bressuire au titre du dispositif national « Action Cœur de Ville », et confirme également sa volonté de flécher ses aides dans la revitalisation des centres anciens, afin de les rendre plus attractifs et d'améliorer le confort de vie des habitants.

Action Logement Services mobilise ses produits et ses services dans le respect des textes qui régissent ses interventions, sous réserve des modifications réglementaires qui pourraient intervenir pendant la durée de cette convention et dans le cadre des enveloppes budgétaires qui seront définies dans le cadre de la future Convention Quinquennale avec l'Etat sur la période 2023-2027.

5.5 Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté une politique et des mesures spécifiques en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et sera partenaire du projet global dans le cadre de ses dispositifs, de ses processus de contractualisation et de ses modes de soutien aux opérations : contrat de territoire, convention cadre revitalisation centre-bourg et politiques sectorielles.

ARTICLE 6. GOUVERNANCE

6.1. Des instances de pilotage spécifiques « revitalisation »

Au regard de la présence de 5 Petites Villes de Demain et d'une ville Action de ville, il s'agit de mettre en place à la fois une gouvernance partagée et une gouvernance propre à chacune des communes afin de travailler à une échelle pertinente et opérationnelle.

6.1.1 A l'échelle de l'Agglomération

- o **Un Comité de projet « revitalisation Bocage Bressuirais »** avec la Région et l'Etat (et partenaires associés) animée par la CA2B

Ce Comité de projet animé par la CA2B, en relation étroite avec les communes retenues dans le cadre de Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville et de l'AMI Région réunit l'ensemble des partenaires associés à cette démarche. Il permet aux acteurs de se coordonner et d'assurer le lien entre les projets locaux et les orientations supra-communales.

Se réunissant au moins une fois par an, il a pour objectifs de :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions intercommunales précisées dans cette convention (y compris financièrement),
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...),
- Rendre compte de l'avancée des projets à l'échelle des 6 communes,
- Organiser les modalités de collaboration entre communes, CA2B et partenaires,
- Prendre en compte les réflexions menées par les communes et la CA2B, favoriser la mise en réseau, la mise en place d'actions collectives...,
- Evoquer les difficultés rencontrées (moyens financiers, organisationnels, partenariaux, ...)

- o Animation d'un **Groupe de travail « chefs de projets revitalisation »** déjà initié à l'échelle de l'Agglomération

Constitué des chefs de projet revitalisation et des techniciens référents Agglo2B, ce groupe de travail a été mis en place début 2022 avec l'arrivée des chefs de projet Petites Villes de Demain. Il a pour missions suivantes : mise en réseau et partages d'expériences, cohérence et articulation des actions, préparation projets ou travaux collectifs,

Par ailleurs, le **Groupe-projet « revitalisation »** déjà initié à l'échelle de l'Agglomération et composé d'élus et techniciens référents CA2B et des communes pourra être amené à se réunir pour des temps d'échanges et de partage autour de sujets communs, des difficultés rencontrées, des actions collectives à mettre en place.

Ce groupe-projet pourra être élargi à des partenaires selon les sujets à aborder.

6.1.2. A l'échelle de chaque Commune

o Une **instance de pilotage communale** selon l'organisation communale imaginée. Cette instance, présidée par Mme ou Monsieur le Maire de la commune concernée, a pour objectif d'assurer le pilotage et le suivi du projet de territoire / plan guide. Les modifications apportées à chaque convention-cadre ORT « filles » seront validées dans ces instances.

Cette instance, propre à chaque organisation des 6 communes, est détaillée dans chacune des conventions dites « filles ».

o Une **instance technique communale** sur chaque commune selon l'organisation communale imaginée. Composé du chef de projet revitalisation, des élus référents communaux, des techniciens associés selon les thématiques à aborder voir des services de l'Etat et de la Région selon les besoins repérés, ce Comité technique aura pour missions la préparation des travaux en amont des comités de pilotage communaux puis la mise en œuvre des actions...

Selon l'avancée des travaux de définition des projets de territoire, des démarches et des actions entreprises, il pourra être imaginé des réunions mutualisées.

6.2. Des instances de pilotage thématiques liées aux opérations

A l'échelle de chaque commune ainsi que de l'Agglomération, des instances de pilotage thématiques pourront être mises en place au regard des travaux engagés ou à engager. Notons par exemple, le Comité de pilotage pour le suivi-animation du programme AggloRénov (OPAH RU et OPAH centres-bourgs de l'Agglomération) mis en place à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 7. SUIVI ET EVALUATION

L'ORT fera l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage et d'une évaluation tous les cinq ans.

Ce suivi et cette évaluation s'appuieront sur les évaluations des conventions-cadre « filles », dans les conditions dans lesquelles ces évaluations sont prévues dans chacune des conventions.

Un outil partagé de suivi du programme ainsi que les indicateurs d'évaluation pourront être mis en place afin de faciliter le suivi des actions. Les éventuels outils nationaux proposés pourront être utilisés.

ARTICLE 8. RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les phases de suivi et d'évaluation du programme s'appuieront sur les indicateurs des différentes actions précisés dans les différentes fiches-actions. Cela permettra ainsi de juger de l'efficacité de l'ORT, de ses forces et atouts mais aussi de ses limites et contraintes.

ARTICLE 9. UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée de la convention afin de mettre

en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

La présente convention est une convention évolutive et pluriannuelle conclue pour une période de 5 ans. En raison de l'entrée en vigueur de l'ORT sur chaque commune effective à la date de signature de chaque convention « fille », la convention cadre « mère » pourra être prorogée après accord des parties afin de se caler notamment aux échéances de la dernière convention-fille signée.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 11. EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Les programmes « Action Cœur de ville » et « Petites Villes de Demain » sont évolutifs. Le corps de la convention et ses annexes peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme, et après avis du comité de projet.

Les modifications nécessitant un avenant concernent notamment l'évolution du périmètre d'ORT, les orientations stratégiques, des modifications substantielles étaient nécessaires (suite à des évolutions majeures sur le territoire ou une réorientation nécessaire au vu de l'évaluation annuelle).

Les évolutions d'actions déjà listées (précision des contenus, des calendriers opérationnels, des financements), le passage des intentions d'actions aux actions matures, l'ajout de nouvelles actions feront l'objet de présentation et de validation en comité de projet, sans nécessité d'avenant à la convention.

De même, les modifications qui pourront être apportées à chacune des conventions dites « filles » au cours de la durée du programme pourront faire l'objet d'une présentation au Comité de Projet, à titre informatif, mais ne nécessiteront pas d'avenant à la présente convention dite « mère » si celle-ci n'est pas directement concernée.

ARTICLE 12. RESILIATION DE LA CONVENTION

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du Comité de Projet, il peut être mis fin à la présente convention-cadre dite « mère ».

D'un commun accord entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération et la commune concernée, et après avis favorable du Comité de Projet, il peut être mis fin à une convention dite « fille ».

ARTICLE 13. TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Poitiers à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Poitiers

Fait à Bressuire, en 9 exemplaires originaux, le 14 AVR 2023

La Préfète des Deux-Sèvres

Emmanuelle DUBEE



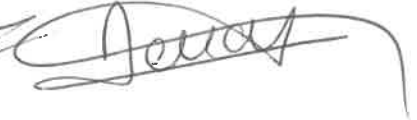
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage
Bressuirais

Pierre-Yves MAROLLEAU



La Maire de Bressuire

Emmanuelle MENARD



La Maire d'Argentonnay

Armelle CASSIN



Le Maire de Cerizay

Johnny BROUSSEAU



Pour le Maire de Mauléon

La 1^{ère} adjointe,

Claire PAULIC



Le Maire de Moncoutant Sur Sèvre

Roland MOREAU



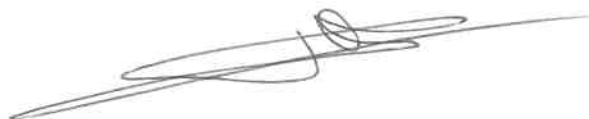
Le Maire de Nueil-Les-Aubiers

Serge BOUJU



Pour le Directeur Régional d'Action Logement
Sébastien THONNARD

Damien RABAULT



ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatif des actions

| PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE : | | |
|---|--|----|
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> . Réinvestir les centres-bourgs par l'habitat . Faciliter et accompagner les transformations urbaines . Habiter le Bocage (valoriser le paysage urbain et le cadre de vie des habitants) | |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . PLH . PCAET . Plan Paysage . Etude pré-opérationnelle OPAH/OPAH RU | |
| Actions en cours sur plusieurs communes : | FA 1.1. Animer l'Espace Habitat et Energie de l'Agglomération (information, conseils, accompagnement des particuliers) | M |
| | FA 1.2. Mise en œuvre du Programme AggloRénov 2021-2026 (combinant une OPAH RU multisites, une OPAH et un programme local) ciblé « centres-bourgs » | M |
| | FA 1.3. Coordination et appui financier visant la production de logements locatifs sociaux avec un accent marqué pour les opérations d'acquisition/amélioration et les opérations de renouvellement urbain. | M |
| | FA 1.4. Redéploiement des Résidences Habitat Jeunes en cœur de ville ou de bourg | M |
| | FA 1.5. Renouvellement urbain : Appui financier aux opérations de renouvellement urbain des Communes | M |
| | FA 1.6. Renouvellement urbain : Appui technique (marché à Bon de commande) études de renouvellement urbain | M |
| | FA 1.7. Sensibilisation des habitants et des enfants : atelier « habiter demain » ... | M |
| Actions projetées sur plusieurs communes : | FA 1.8. Animer une opération collective et expérimentale autour de la nature en ville | NM |
| | FA 1.9. Prise en compte des démarches de revitalisation / ORT dans le futur PLH | NM |
| | FA 1.10. Prise en compte des démarches de revitalisation / ORT dans le PLUi | NM |
| PILIER ECONOMIE ET SERVICES : | | |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> . Soutenir et faciliter l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises . Définir, gérer et mettre en œuvre des actions de soutien à la modernisation des activités commerciales, artisanales et de services . Aider à qualifier et améliorer l'environnement et l'offre commerciale en centre-bourg, centre-ville . Veille et appui auprès des communes sur les dispositifs d'aides, les projets de création ou de modernisation d'immeuble à vocation commerciale | |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . SRDEII et schéma de développement économique . Plan Paysage . Bilan FISAC « cœur de bourg » . Diagnostic commercial flash post covid sur communes PVD et ACV | |
| Actions matures sur plusieurs communes : | FA 2.1. Eco : un service dédié à l'accompagnement des entreprises et notamment un technicien dédié à l'accompagnement des porteurs de projet en création, reprise de petites entreprises artisanale et commerciale de proximité, dans leur phase d'installation. | M |
| | FA 2.2. Eco : Dispositif financier Commerce en action | M |
| | FA 2.3. Eco : Dispositif d'aide à l'embellissement des façades commerciales | M |
| | FA 2.4. Eco : Outils-actions en lien avec les locaux à vocation commerciale : fiches conseils « devantures et enseignes », dépliant « ouvrir ou moderniser un local commercial : anticiper les démarches », bourse des locaux pour mettre en relation l'offre et la demande, organisation de réunions avec la DDT et le SDIS sur le volet ERP | M |
| | FA 2.5. Services : déploiement des maisons de santé | M |
| | FA 2.6. Services : animation de la Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM) | M |
| | FA 2.7. Services : animation du réseau Info Jeunes (CJM et référents jeunesse de Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil Les Aubiers) | M |
| Actions projetées sur plusieurs communes : | FA 2.8. Eco : Fiches pratiques - ouvrir un commerce (pour compléter la collection de fiches conseil « devantures et enseignes ») | M |
| | FA 2.9. Eco : Création d'outils en lien avec l'accueil de nouveaux salariés | NM |

| PILIER MOBILITE ET DEPLACEMENT : | | |
|--|---|---|
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> . Valoriser l'offre de transports collectifs . Développer l'intermodalité . Accompagner la future plateforme de mobilité . Diminuer l'autosolisme . Développer l'usage des modes doux | |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . PCAET . Plan Global de Déplacement . Schéma directeur intercommunal cyclable | |
| Actions en cours sur plusieurs communes : | FA 3.1. Animation d'un Pôle d'échanges multimodal, quartier de la Gare à Bressuire, créé en 2021 | M |
| | FA 3.2. Mise en accessibilité des arrêts de car dans les bourgs (terminée fin 2022 ou 2023) | M |
| | FA 3.3. Animation et coordination du Transport solidaire | M |
| Actions projetées sur plusieurs communes : | FA 3.4. Aménagements cyclables et services vélo (stationnements) | |
| | FA 3.5. Réalisation de plans de mobilité scolaire (écoles à Mautéon et Chiché) – programme Moby (2023-2024) | M |
| PILIER PATRIMOINE, TOURISME, ENVIRONNEMENT : | | |
| Orientations | <ul style="list-style-type: none"> . Révéler les sites historiques et naturels . Renforcer l'offre de loisirs et de découverte entre nature et histoire . Développer un accueil dynamique et chaleureux . Mettre en réseau l'offre touristique . Mettre en réseau l'offre culturelle et poursuivre le déploiement hors les murs . Valoriser, préserver, animer le paysage du bocage et les milieux naturels | |
| Documents de référence | <ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . Plan Paysage . Schéma de développement touristique . Projets d'établissements des équipements culturels Agglo2B | |
| Actions en cours à l'échelle de plusieurs communes : | FA 4.1. Animer les équipements culturels intercommunaux présents sur le territoire intercommunal (médiathèques, conservatoire de musique, musée...) | M |
| | FA 4.2. Favoriser la mise en valeur des cœurs de ville historiques et sites patrimoniaux | M |
| | FA 4.3. Mise en place de parcours Terra aventura au départ de centres-bourgs/centres-villes | M |
| | FA 4.4. Valorisation ou appui à la valorisation de sites naturels aux abords des centres-bourgs | M |
| | FA 4.5. Développer une programmation culturelle et des interventions hors les murs | M |
| | FA 4.6. Mise en place de grainothèques dans des médiathèques | M |
| | FA 4.7. Poursuivre la sensibilisation artistique en milieu scolaire | M |
| Actions projetées à l'échelle de plusieurs communes : | FA 4.8. Mise en œuvre du projet touristique itinérance à vélo à partir des voies vertes et autres véloroutes permettant de mailler le territoire et de se connecter aux centres-bourgs, aux sites et autres itinéraires touristiques. | |
| | FA 4.9. Développer avec les services culturels des actions / interventions artistiques permettant de se réapproprier les cœurs urbains et les sites naturels à proximité | |
| | FA 4.10. S'appuyer sur les musées comme lieux de connaissance et de valorisation de l'histoire et du patrimoine naturel, culturel et immatériel du bocage à travers une offre de médiation scolaire et tout public (ateliers, visites, conférences...), dans et hors les murs | |
| ANIMATION du programme « cœur de bourg, cœur de vie » et du réseau local de revitalisation | | |
| Orientations | Animer, mobiliser, accompagner | |
| Actions en cours : | FA 5.1. Disposer d'un référent élu et d'un référent technique « revitalisation » à l'échelle de la CA2B + réseau techniciens Agglo2B | M |
| | FA 5.2. Faciliter ou recruter des chefs de projets revitalisation pour le compte des communes | M |
| | FA 5.3. Animer le réseau local des chefs de projet revitalisation | M |
| | FA 5.4. Appui des Communes et relais Agglo2B /Communes | M |

Annexe 2 : Fiches-action

| FICHE ACTION N°1.1 : ANIMER L'ESPACE HABITAT ET ENERGIE DE L'AGGLOMERATION (INFORMATION, CONSEILS, ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS) (ETAT AU 28/02/2023) | |
|---|--|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Habitat et cadre de vie Orientation stratégique : réinvestir les centres-bourgs par l'habitat |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Depuis 2021, un Espace Habitat et Energie a été mis en place et structuré au siège de la communauté d'Agglomération. Il s'agit ainsi d'un lieu d'information sur toutes les questions relatives à la rénovation de l'habitat.</p> <p>Ainsi, des conseillers énergie FranceRénov, des conseillers habitat et l'architecte-conseil de l'Agglomération apportent informations et conseils sur les projets de rénovation de logement et les aides possibles associées soit au total, 5 ETP.</p> <p>Pour faciliter l'information et la prise en charge des particuliers, différents outils ont été formalisés notamment un numéro unique (05 49 81 19 45), une carte interactive « aides habitat », des bases de données ... Des liens étroits sont aussi mis en place avec le service Application du Droit des Sols (suivi du PLUi).</p> <p>Des partenaires sont aussi présents via des permanences sur site ou de manière délocalisée sur le territoire : ADIL, CAUE, UDAP, l'opérateur AggloRénov.</p> <p>Les communes et les Maisons France Services sont par ailleurs des relais de proximité au plus près des habitants.</p> |
| Partenaires | Partenaires financiers pour la plateforme de rénovation énergétique : Région et l'Etat Partenaires : CAUE, ADIL, UDAP, CRER, opérateur AggloRénov |
| Dépenses prévisionnelles | En fonctionnement, 5 ETP Agglo2B : 2,5 conseillers énergie, 1,5 conseillers habitat, 0,5 architecte conseiller et 0,5 accueil 2 ^{ème} niveau. |
| Plan de financement prévisionnel | En fonctionnement, financement des conseillers énergie de la plateforme par la Région et l'Etat (programme SARE). |
| Calendrier | Depuis 2021, montée en puissance avec la mise en place du programme AggloRénov |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | AggloRénov, plateforme de rénovation énergétique France Rénov... |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de contacts, type de projets, type de travaux |
| Conséquences sur la fonction de centralité | L'animation de cet espace permet de faciliter l'accès à l'information et l'appui aux projets des particuliers pour leur projet de rénovation de logement notamment en centre-bourg. |
| Annexes | Cf programme AggloRénov et plateforme FranceRénov et carte interactive aides Habitat (sur le site internet de l'Agglomération) |

| FICHE ACTION N°1.2 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AGGLORENOV (ETAT AU 29/11/2022) | |
|--|---|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Habitat et cadre de vie Orientation stratégique : réinvestir les centres-bourgs par l'habitat |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Ce programme AggloRénov se compose d'une OPAH RU multisites (sur 7 cœurs de ville), d'une OPAH (sur 42 centres-bourgs) et d'un programme local visant la revitalisation des cœurs de bourg de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.</p> <p>2 grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de logements locatifs de qualité et abordables - Revitalisation des cœurs de bourg et de ville <p>Principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les démarches du porteur de projet - Être dans une logique projet avant un logique guichet <p>Zoom sur le programme local : aides locales (agglo + communes) pour l'embellissement des façades, la transformation / restructuration de logements, l'accueil de nouveaux habitants (primo-accédants ou habitat atypique), la résorption de la vacance.</p> <p>3 volets sont par ailleurs déclinés : lutte contre l'habitat indigne, renouvellement urbain (RU) et copropriétés.</p> |
| Partenaires | ANAH, Banque des territoires, Action Logement, Communes partenaires notamment Bressuire (ACV) et les communes PVD : Argentonay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers. |
| Dépenses prévisionnelles sur 5 ans | En fonctionnement, Agglo2B : 1 137 000€ En investissement, Agglo2B : 2 250 000€ + communes partenaires (Argentonay : 108 100€, Bressuire : 600 000€, Cerizay : 212 000€, Mauléon : 500 000€, Moncoutant sur Sèvre : 150 000€ et Nueil Les Aubiers : 150 000€), ANAH : 3 667 000€ |
| Plan de financement prévisionnel sur 5 ans | En fonctionnement, subvention ANAH : 509 548€, BDT : 57 661€, Région 16 200€ (volet RU), Communes 80 000€ (volet RU) |
| Calendrier | Décembre 2021 à novembre 2026 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Programme Local de l'Habitat Conventions OPAH RU multisites et convention OPAH 2022-2026 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de contacts, nombre de dossiers, nombre de logements aidés, montant des subventions réservées et allouées. |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ce programme AggloRénov vise la revitalisation des cœurs de bourg de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en ciblant les aides techniques et financières vers les centres-bourgs du Bocage Bressuirais et en particulier vers les communes Action Cœur de ville et Petites villes de demain. |
| Annexes | Cf conventions OPAH RU et OPAH + périmètres d'intervention Cf carte interactive aides Habitat (sur le site internet de l'Agglomération) |

FICHE ACTION N°1.3 : COORDINATION ET APPUI FINANCIER VISANT LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC UN ACCENT MARQUE POUR LES OPERATIONS D'ACQUISITION/AMELIORATION ET LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ETAT AU 28/02/2023)

| | |
|--|--|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Habitat et cadre de vie Orientation stratégique : réinvestir les centres-bourgs par l'habitat |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Afin de soutenir la production de logements locatifs sociaux sur le territoire (logements locatifs HLM ou logements locatifs communaux), la Communauté d'Agglomération a mis en place le dispositif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation et coordination de la production avec les communes, l'Etat et les bailleurs sociaux (tableau de préprogrammation, appui contrats de mixité sociale...) - Appui financier différencié selon les opérations avec un accent fort mis sur les projets d'acquisition/amélioration (aide forfaitaire par logement de 12 000€/logt) ou les projets de démolition/reconstruction (aide forfaitaire par logement de 5 600€/logt) ou les projets de construction neuve (aide forfaitaire de 1 200€ à 2 400€ selon le projet...) - Appui financier pour la production de logements locatifs communaux conventionnés dans l'ancien (aide à hauteur de 20% plafonnée à 15 000€ par logt) ou en renouvellement urbain (aide à hauteur de 20% plafonnée à 7 000€ par logt) - La garanties des emprunts des bailleurs sociaux contractés auprès de la Banque des territoires |
| Partenaires | Etat, communes, bailleurs sociaux, Banque des Territoires, Action logement |
| Dépenses prévisionnelles | En investissement, Agglo2B : 2 150 000€ sur 5 ans pour la production de logements locatifs HLM et enveloppe partagée Logements locatifs communaux et projets de renouvellement urbain communaux : 350 000€ sur les 5 ans. |
| Plan de financement prévisionnel | / |
| Calendrier | Programmation 2021-2025 pour un AP/CP 2023-2027 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Programme Local de l'Habitat Communes concernées par l'article 55 de la loi SRU, Contrats de mixité sociale sur Bressuire, Mauléon et Moncoutant sur Sèvre Action Cœur de ville / Action Logement |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de logements pré-programmés, agréés et mis en service en périmètre ORT, typologies, ... montant des subventions réservées et allouées. |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ce programme permet d'actionner et faciliter la réalisation d'opérations de logements locatifs abordables en cœur de bourg et de ville et de viser une mixité sociale et accès pour tous. |
| Annexes | Règlements d'aides mis en place, les Contrats de mixité sociale |

| FICHE ACTION N°1.4 : REDEPLOIEMENT DES RESIDENCES HABITAT JEUNES EN CŒUR DE VILLE OU DE BOURG (ETAT AU 06/03/2023) | |
|---|---|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Habitat et cadre de vie Orientation stratégique : réinvestir les centres-bourgs par l'habitat |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Bailleur social : Deux-Sèvres Habitat |
| Description générale | Le projet de redéploiement de l'habitat jeune en Bocage Bressuire s'appuie sur les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation d'une Résidence Habitat Jeunes principale à Bressuire sur le bassin d'emploi principal avec une présence plus permanente des équipes socio-éducatives et pouvant accueillir 24 places (en plus des 12 places de la résidence Imaje déjà existante), - la création de micro-résidences Habitat Jeunes à Cerizay, Moncoutant sur Sèvre et Nueil-Les-Aubiers, pouvant accueillir respectivement 14, 7 et 15 places, en fonction des besoins, permettant le déploiement de l'action socio-éducative - la possibilité de proposer des logements partagés, en diffus, agréés FJT ou non, permettant de développer une réponse plus souple, notamment à Mauléon. |
| Partenaires | ANRU, Etat, Région, CAF, Action Logement, Agglo2B, Communes |
| Dépenses prévisionnelles | En investissement, 6 874 300€ TTC RHJ Bressuire : 3 564 200€ TTC RHJ Nueil-Les-Aubiers : 1 773 600€ TTC RHJ Cerizay : 1 064 800€ TTC RHJ Moncoutant-sur-Sèvre : 471 590€ TTC |
| Plan de financement prévisionnel | Subventions ANRU : 1,5millions d'€, Etat : 727 000€, Région : 1 million d'€, Action Logement : 380 000€, Agglo2B : 470 000€, 2 Communes (car déficit d'opération) : 804 000€ |
| Calendrier | Moncoutant sur Sèvre : travaux terminés, mise en service : avril 2023 Nueil Les Aubiers : les travaux ont démarré en février Cerizay : fin de consultation des entreprises, remis des plis en février Bressuire : validation de l'APD le 15 mars 2023 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Programme Local de l'Habitat Politique jeunesse Programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie » AMI Région Petits et moyens pôles urbains + Contrat Régional de développement et de transitions |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Attribution des subventions Fin des travaux et mise en service des 4 sites |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ce projet permet de réinvestir des friches urbaines situés en cœurs de ville en proposant une offre en habitat jeunes redéployée sur le territoire du Bocage Bressuirais au plus près des besoins des jeunes et à proximité des services et équipements. |
| Annexes | / |

| FICHE ACTION N°1.5 : RENOUELEMENT URBAIN : APPUI TECHNIQUE (MARCHE A BON DE COMMANDE) ETUDES DE RENOUELEMENT URBAIN (ETAT AU 28/02/2023) | |
|---|--|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Habitat et cadre de vie Orientation stratégique : réinvestir les centres-bourgs par l'habitat |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Dans le cadre du programme AggloRénov (OPAH RU et OPAH), l'Agglomération du Bocage Bressuirais a missionné un opérateur (cf lot 2 du marché de suivi animation) afin faciliter la réalisation d'études de faisabilité d'ilot, de take-off d'ilots ...</p> <p>Ainsi, au regard des enjeux repérés à l'échelle d'un ilot urbain..., une commune peut solliciter l'Agglomération pour mobiliser ce marché à bons de commande et lancer dans la foulée une étude de faisabilité. Ensuite, l'Agglomération va mobiliser les financements potentiels pour ce type d'étude et une convention financière sera passée avec la commune pour financer le reste à charge.</p> <p>Il s'agit ainsi pour l'Agglomération d'être dans un rôle de facilitateur et d'appui auprès des communes dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations complexes d'habitat en renouvellement urbain.</p> |
| Partenaires | ANAH, Banque des territoires et Région (selon les dispositifs). Le solde est pris en charge par les communes. |
| Dépenses prévisionnelles | Marché à bons de commande (enveloppe maximum de 293 700€ TTC sur les 5 ans du programme) |
| Plan de financement prévisionnel | Portage Agglo2B mais mise en œuvre effective par les communes |
| Calendrier | Décembre 2021 à novembre 2026 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Programme Local de l'Habitat Programme AggloRénov (OPAH RU et OPAH) Programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie » LEADER AMI Région Petits et moyens pôles urbains |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de projets étudiés, Nombre d'opérations financées Nombre d'opérations terminées |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ce dispositif vise à faciliter le renouvellement d'ilots urbains dégradés en cœur de bourg et de ville en articulant projets publics et privés ; les projets privés pouvant être soutenus dans le cadre du programme AggloRénov (aides techniques et financières). |
| Annexes | Cf marché de suivi animation AggloRénov et les conventions OPAH RU et OPAH. |

| FICHE ACTION N°1.6 : RENOUELEMENT URBAIN : APPUI FINANCIER AUX OPERATIONS DE RENOUELEMENT URBAIN DES COMMUNES (ETAT AU 28/02/2023) | |
|---|---|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Habitat et cadre de vie Orientation stratégique : réinvestir les centres-bourgs par l'habitat |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat et du programme « Cœur de bourg, cœur de vie », l'Agglomération du Bocage Bressuirais apporte un soutien aux communes pour des opérations innovantes et structurantes de réhabilitation et de renouvellement de l'habitat afin de renforcer l'attractivité des cœurs de bourg et de ville de son territoire.</p> <p>Il s'agit ainsi d'accompagner la réalisation d'opérations de renouvellement urbain encore rares sur le territoire et qui sont à la fois complexes et coûteuses nécessitant des appuis financiers additionnels.</p> <p>Inciter le renouvellement urbain est un enjeu d'autant plus prégnant avec la mise en œuvre progressive du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixé par la loi Climat et Résilience de 2021.</p> |
| Partenaires | <p>Portage des opérations par les communes</p> <p>Partenaires financiers potentiels : Europe, Etat, Région, Action logement ...</p> <p>Partenaires opérationnels : Bailleurs publics, privés, opérateurs, SEM</p> |
| Dépenses prévisionnelles | Enveloppe partagée Agglo2B Logements locatifs communaux et projets de renouvellement urbain communaux : 350 000€ sur 5 ans (70 000€/an). |
| Plan de financement prévisionnel | / |
| Calendrier | 2021 à 2025 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | <p>Programme Local de l'Habitat</p> <p>SCOT et PLUi</p> <p>PCAET</p> <p>Programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie »</p> <p>LEADER</p> <p>AMI Région Petits et moyens pôles urbains + Contrat Régional de développement et de transitions</p> |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Nombre de projets étudiés,</p> <p>Nombre d'opérations financées</p> <p>Nombre d'opérations terminées</p> |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ce dispositif vise à faciliter et à accompagner le renouvellement d'ilots urbains dégradés en cœur de bourg et de ville. |
| Annexes | Cf règlement de subvention |

| FICHE ACTION N°1.7 : SENSIBILISATION DES HABITANTS ET DES ENFANTS : FICHES CONSEILS, ATELIER « HABITER DEMAIN » ... (ETAT AU 06/03/2023) | |
|---|--|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Habitat et cadre de vie Orientation stratégique : réinvestir les centres-bourgs par l'habitat |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Dans le cadre du Programme Local de l'habitat, différents outils et actions ont été développés afin de sensibiliser élus, habitants et scolaires à la transformation et revitalisation des cœurs de bourg. Nous pouvons ainsi citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration de fiches conseils Rénovation du bâti ancien - La réalisation d'un workshop « centres-bourgs » en 2018 - La mise en place de journées d'étude dans le cadre de la démarche Site Patrimonial Remarquable en 2019 - La réalisation d'expositions en extérieur investissant l'espace public - La création d'un atelier pédagogique « Habiter demain » avec le CAUE à destination des scolaires (enjeux de la transformation urbaine et de la transition écologique) depuis 2017 - La mise en place d'actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans le logement depuis 2016 - Ateliers habitat en 2022 ... <p>A compter de 2021, le recrutement d'une architecte urbaniste conseil au sein de la Direction Planification, aménagement et habitat, permet de développer d'autant plus ce volet avec la mise en place d'un appui en ingénierie architecturale pour les projets privés et publics, et la mobilisation d'acteurs autour de thématiques à enjeux notamment.</p> |
| Partenaires | CAUE, UDAP, Communes, artisans ... |
| Dépenses prévisionnelles | Variable selon les années et les projets |
| Plan de financement prévisionnel | / |
| Calendrier | / |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Programme Local de l'Habitat Plan Paysage Programme Intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de consultation des fiches conseils, actualisation de fiches... Nombre d'actions de sensibilisation menées, Nombre de scolaires et habitants mobilisé |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ces actions de sensibilisation ont pour objectif de faciliter une évolution progressive des regards posés sur la requalification et la transformation des centre-bourg et anticiper les nouveaux modes d'habiter pour demain. |
| Annexes | Cf convention avec le CAUE, ... |

**FICHE ACTION N°2.1 : UN SERVICE DEDIE A L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
ARTISANALES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET DE SERVICES**

| | |
|--|---|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Economie et services Orientation stratégique : Soutenir et faciliter l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>La Direction du Développement économique dispose d'une équipe de 3 chargées de mission qui accompagnent les porteurs de projet en création, reprise, développement, implantation.</p> <p>Une des chargées de mission reçoit plus particulièrement, lors de RDV individuels, les personnes en projet de primo création-reprise de petites entreprises artisanales, commerciales et de services pour les guider et les conseiller dans leur phase d'installation.</p> <p>Les deux autres chargées de mission accompagnent les entreprises déjà installées (artisans-commerçants-industriels) pour leurs projets de développement : aide à la recherche de terrains ou de locaux, aide à la recherche de financements et aide au montage de dossier d'aides, orientation vers les bons interlocuteurs ...</p> <p>Concernant la revitalisation des centres-bourgs, les chargées de mission suivent également les démarches initiées par les communes du territoire labellisées « Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » : participations aux réunions initiées par les communes, échanges réguliers avec les chefs de projet revitalisation sur les projets d'installation de commerces en centre-bourg/centre-ville, participation au groupe local (fiche action n°5.3)</p> <p>Les 3 chargées de mission instruisent également les demandes d'aides des dispositifs propres à l'Agglomération du Bocage Bressuirais en lien avec la revitalisation des centres-bourgs : Dispositif Commerc'en action (cf fiche action n°2.2) et Aide à l'embellissement des façades commerciales-Agglorénov' (fiche action n°2.3).</p> |
| Partenaires | Communes, Chambres consulaires, Région Nouvelle-Aquitaine, ADIE, Initiatives Deux-Sèvres, cabinets comptables, réseaux d'entreprises ... |
| Dépenses prévisionnelles | / |
| Plan de financement prévisionnel | L'Agglo2B finance ces 3 postes. Subvention régionale sur 0,5 poste. |
| Calendrier prévisionnel | Activités quotidiennes de la Direction du Développement économique sur toute la durée du mandat. |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | AMI Région revitalisation petits et moyens pôles urbains et contrat Régional Action Cœur de ville et Petites villes de demain |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | . Nombre de personnes reçues en RDV primo création-reprise . Nombre d'entreprises accompagnées sur l'année |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> . Nombre de dossiers de demande d'aide déposés au titre des différents dispositifs d'aide, notamment Commerc' en Action et Embellissement des façades commerciales . Nombre de participations aux réunions organisées par les communes en lien avec la revitalisation |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <p>Le fait d'avoir un service développement économique structuré et bien identifié des partenaires permet un bon accompagnement des porteurs de projet notamment lors de projet d'installation en centre-bourg/centre-ville.</p> <p>Avec l'arrivée des chefs de projet revitalisation qui complètent en proximité les missions de la Direction du Développement économique de l'Agglo2B, c'est tout un écosystème qui se met en place au service de la revitalisation des centres-bourgs/centres-villes pour favoriser l'installation et le développement de commerces et services.</p> |
| Annexes | Fiche contact de la Direction du Développement économique |

FICHE ACTION N°2.2 : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF COMMERC'EN ACTION (ETAT AU 29/11/2022)

| | |
|--|--|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Economie et services Orientations stratégiques : . Soutenir et faciliter l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises . Définir, gérer et mettre en œuvre des actions de soutien à la modernisation des activités commerciales, artisanales et de services . Aider à qualifier et améliorer l'environnement et l'offre commerciale en centre-bourg, centre-ville |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | Mise en place d'un dispositif d'aide au conseil pour les artisans-commerçants situés dans les 33 centres-bourgs/centres-villes qui ont recours à un prestataire extérieur sur une des 4 thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - « Mon commerce visible et connecté » : améliorer sa communication dont la communication digitale - « Mon commerce aux normes » : accompagner aux démarches liées à la mise aux normes d'un local recevant du public - « Bienvenue dans mon commerce » : améliorer l'expérience client dans le magasin, le showroom - « Mon commerce...et demain » : anticiper la transmission de l'entreprise <p>Aide sous forme de subvention avec prise en charge financière de 30 à 40 % de la facture HT (selon plafond) du prestataire choisi par le commerçant dans 1 ou 2 des thématiques ci-dessus.</p> |
| Partenaires | Dispositif piloté par la Direction du Développement économique de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Dispositif relayé par les chefs de projet revitalisation Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain et les chambres consulaires. |
| Dépenses prévisionnelles | En fonctionnement : 40 000 € de septembre 2022 à décembre 2023 |
| Plan de financement prévisionnel | L'Agglo2B est le seul financeur du dispositif. |
| Calendrier prévisionnel | A compter de septembre 2022. Un 1 ^{er} bilan du dispositif sera réalisé en décembre 2023. Ce dispositif pourrait être reconduit jusqu'à la fin du mandat en fonction de sa pertinence et des moyens financiers mobilisables. |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action complémentaire au programme AGGLO RENOV |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre de sollicitations Nombre de dossiers de demande d'aide déposés Niveau de consommation de l'enveloppe Nombre de commerçants aidés par thématique Evaluation des commerçants aidés |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ce dispositif Commerc'en action vise la revitalisation des cœurs de bourg de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en ciblant les aides financières vers les centres-bourgs du Bocage Bressuirais et en particulier vers les communes Action Cœur de ville et Petites villes de demain. |
| Annexes | Cf règlement d'intervention du dispositif |

| FICHE ACTION N°2.3 : AIDE A L'EMBELLEMENT DES FACADES COMMERCIALES | |
|---|--|
| Pilier / Orientation stratégique | <p>Pilier : Economie et services</p> <p>Orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Soutenir et faciliter l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises . Définir, gérer et mettre en œuvre des actions de soutien à la modernisation des activités commerciales, artisanales et de services . Aider à qualifier et améliorer l'environnement et l'offre commerciale en centre-bourg, centre-ville |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Dans le cadre de la mise en place de son programme d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat AggoRénov (fiche action n°1.2), l'opération « embellissement des façades commerciales » vise à soutenir les commerçants de centre-bourg/centre-ville qui souhaitent rénover leur façade.</p> <p>Objectif : Accompagner et soutenir les travaux de qualité concourant à la mise en valeur du cadre bâti et à l'attractivité des cœurs de bourg et de ville du Bocage Bressuirais.</p> <p>L'aide se décline en 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la définition du projet avec l'architecte conseil de l'Agglo2B - Aide financière pour les travaux d'embellissement de la façade commerciale |
| Partenaires | Communes partenaires dont communes PVD et ACV |
| Dépenses prévisionnelles | En fonctionnement : 250 000 € pour l'Agglo2B (2022-2026) |
| Plan de financement prévisionnel | Abondement des communes partenaires |
| Calendrier prévisionnel | Décembre 2021 à novembre 2026 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action complémentaire au programme AGGLO RENOV et qui s'inscrit dans le programme « Cœur de Bourg, Cœur de Vie » initié par l'Agglo2B en 2015 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Nombre de sollicitations</p> <p>Nombre de dossiers de demande d'aide déposés</p> <p>Nombre de commerces aidés</p> <p>Niveau de consommation de l'enveloppe</p> |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Cette opération vise la revitalisation des cœurs de bourg de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en ciblant les aides financières vers les centres-bourgs du Bocage Bressuirais et en particulier vers les communes Action Cœur de ville et Petites villes de demain. |
| Annexes | Cf règlement d'intervention du dispositif |

FICHE ACTION N°2.4 : OUTILS-ACTIONS EN LIEN AVEC LES LOCAUX A VOCATION COMMERCIALE

| | |
|--|---|
| Pilier / Orientation stratégique | <p>Pilier : Economie et services</p> <p>Orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Soutenir et faciliter l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises . Définir, gérer et mettre en œuvre des actions de soutien à la modernisation des activités commerciales, artisanales et de services . Aider à qualifier et améliorer l'environnement et l'offre commerciale en centre-bourg, centre-ville |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Ouvrir ou moderniser un local commercial, notamment en centre-bourg/centre-ville nécessite pour un commerçant, un porteur de projet, de se questionner sur de nombreux points (urbanisme, accessibilité, sécurité, devanture, enseigne,...). Les démarches peuvent également être complexes et souvent méconnues.</p> <p>Dans le cadre de ses missions d'accompagnement (fiche action n°2.1), la Direction du Développement économique, en lien avec certaines communes notamment ACV et PVD, a identifié la nécessité de créer des outils-actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux renseigner les commerçants actuels ou futurs sur cette thématique du local commercial ; - aider les personnes ressources du territoire (agents dans les communes, structures d'accompagnement au développement économique ...) à mieux renseigner sur le sujet. <p>Plusieurs outils-actions sont donc déployés depuis 2017 dans ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une collection de 7 fiches conseils « devantures commerciales et enseignes » - création d'un flyer « ouvrir ou moderniser un local commercial : anticiper les démarches » - organisation de réunion avec le SDIS et la DDT sur le volet ERP - bourse de locaux pour mettre en relation l'offre et la demande <p>Les outils sont remis aux porteurs de projet lors des RDV et sont téléchargeables sur le site internet de l'Agglo2B et de certaines communes.</p> |
| Partenaires | Communes (notamment PVD et ACV), Chambres consulaires, CAUE, SDIS DDT |
| Dépenses prévisionnelles | / |
| Plan de financement prévisionnel | / |
| Calendrier prévisionnel | Depuis 2017 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action complémentaire au programme AGGLO RENOV et qui s'inscrit dans le programme « Cœur de Bourg, Cœur de Vie » initié par l'Agglo2B en 2015 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre d'outils action mis en œuvre |

| | |
|---|---|
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ces outils-actions contribuent à la revitalisation des cœurs de bourg de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en donnant en donnant des clés de lecture aux porteurs de projet pour faciliter leur installation/développement dans nos centres-bourgs/centres-villes et en acculturant les personnes ressources du territoire dans une démarche d'amélioration continue de notre accompagnement. |
| Annexes | Collections fiches conseils « devanture commerciale et enseigne » Flyer « Ouvrir ou moderniser un local commercial » Exemple d'une fiche « local commercial vacant » de la bourse des locaux |

FICHE ACTION N°2.5 : DÉPLOIEMENT DES MAISONS DE SANTÉ

| | |
|---|--|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Economie et services Orientation stratégique : Politique Santé (accès aux soins et attractivité du territoire) |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Le territoire du Bocage Bressuirais a signé son 1er Contrat Local de Santé (CLS) en 2015 pour la période 2015-2018. Le présent CLS 2019-2023 est aujourd'hui en cours d'évaluation en vue d'une réécriture pour la période 2024-2028.</p> <p>Le CLS est un engagement des partenaires de la santé et des politiques publiques qui instaure une nouvelle gouvernance des politiques de santé basée sur le renforcement de la coopération des signataires. Il a pour objectif général d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire. Il repose sur une approche transversale, de la santé publique à la prévention, des soins jusqu'à l'autonomie, le tout articulé avec le secteur social.</p> <p>La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) anime et participe au CLS, notamment, en mettant en place des actions permettant d'assurer une adéquation entre les besoins de la population et l'offre de santé de proximité.</p> <p>Aujourd'hui, l'offre de soins sur le Bocage Bressuirais n'est satisfaisante ni pour les professionnels de santé eux même, trop souvent isolés et surchargés, ni pour la population qui accède plus difficilement aux soins.</p> <p>Un des objectifs de la CA2B est de promouvoir l'exercice coordonné au sein de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) comme un levier pour lutter contre la désertification médicale. Pour faciliter le développement de MSP sur son territoire, elle met à disposition des bâtiments.</p> <p>Dans un premier temps des MSP publiques se sont installées sur les communes de Moncoutant sur Sèvre, de Cerizay, de l'Argentonnay, de Nueil Les Aubiers. Puis les espaces bâtimentaires sont devenus trop étroit. Une première extension a vu le jour sur la MSP de Cerizay avec une ouverture au public en janvier 2023. Par la suite, il est envisagé une extension de la MSP de Nueil Les Aubiers et une création d'une MSP sur la commune de Mauléon pour répondre aux besoins.</p> <p>Fournir l'accès aux équipements notamment dans le domaine de la santé, contribuent ainsi à l'attractivité économique des territoires aussi bien pour les jeunes professionnels de santé qui souhaitent s'installer que pour les nouveaux habitants à qui on offre un service de proximité.</p> <p>Pour la période de 2023 - 2025, deux projets de Maisons de santé seront réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension de la Maison de santé de Nueil-les-Aubiers - Création d'une Maison de santé à Mauléon <p>Nueil les Aubiers : La MSP s'inscrit dans la stratégie communale du développement de services au cœur de la commune.</p> <p>Mauléon : Conscient de l'importance que représente une maison de santé en termes de circulation, de flux, d'interactions, la commune de Mauléon a souhaité dès le début du projet que son installation puisse se faire proche du cœur de ville et qu'elle soit l'occasion, pour la zone retenue, d'une requalification de grande ampleur. La construction de la maison de santé s'est donc intégrée dans un projet global de rénovation urbaine</p> |

| | |
|--|---|
| Partenaires | Les Professionnels de santé, Communes : Nueil Les Aubiers et Mauléon, ARSDD79, Région, Département |
| Dépenses prévisionnelles | Enveloppe de 2 millions d'euros |
| Plan de financement prévisionnel | A mobiliser, 1 million € HT Etat (FNADT), 100 000 € HT Région, 100 000€ HT Département, 400 000 € HT Communes |
| Calendrier prévisionnel | Le début des travaux est envisagé en février 2024 avec une livraison estimée en août 2024 pour le territoire de Nueil Les Aubiers et pour le territoire Mauléonais le début des travaux est prévu en septembre 2024 avec une livraison estimée en avril 2025 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | En lien avec le programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie » et les démarches de revitalisation enclenchées sur les communes : Petites villes de demain et l'AMI Région « Petits et moyens pôles urbains ». |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la démographie médicale et des professions de santé sur les territoires - Suivi annuel du taux de personnes n'ayant pas de médecin traitant déclaré - Évolution du nombre de stagiaires (profession de santé) sur le territoire - Évolution du nombre de nouveaux arrivants sur le territoire |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Cette action permettra une meilleure prise en charge de la population en cas de crise sanitaire et participera à une plus grande résilience du territoire. |
| Annexes | / |

FICHE ACTION N°2.8 : FICHES PRATIQUES-OUVRIR OU MODERNISER UN LOCAL COMMERCIAL

| | |
|--|--|
| Pilier / Orientation stratégique | <p>Pilier : Economie et services</p> <p>Orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Soutenir et faciliter l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises . Définir, gérer et mettre en œuvre des actions de soutien à la modernisation des activités commerciales, artisanales et de services . Aider à qualifier et améliorer l'environnement et l'offre commerciale en centre-bourg, centre-ville |
| Statut | Action projetée |
| Niveau de priorité | Forte |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Une série de 7 fiches conseils « devanture et enseigne » pour guider les commerçants du territoire a été élaborée en 2016-2017. Elles abordent différents thèmes principalement en lien avec le volet architectural : devanture, enseigne, accessibilité, acteurs, aspects énergétiques...</p> <p>Une étude pour des fiches complémentaires a été lancée en 2020 dans le cadre d'une convention entre l'Agglo2B et le CAUE. Une nouvelle série de fiches pratiques sur le volet réglementaire est en effet apparue nécessaire. L'objectif est de toujours mieux guider les commerçants et porteurs de projets dans leur parcours d'ouverture ou de modernisation du local commercial.</p> <p>Cette nouvelle série a été l'occasion de reprendre les fiches existantes pour les intégrer de manière cohérente et de créer un vrai guide (volet architectural + volet réglementaire) présentant chacune des thématiques abordées lors de la rénovation ou la création d'un commerce en centre-ville.</p> <p>Ce guide pourra également servir de support pour les personnes ressources du territoire (agents dans les communes, structures d'accompagnement au développement économique ...) qui sont amenées à renseigner les porteurs de projet sur ces sujets, toujours dans l'objectif d'améliorer le parcours des porteurs de projet.</p> |
| Partenaires | CAUE, Communes (notamment PVD et ACV), Chambres consulaires, SDIS DDT |
| Dépenses prévisionnelles | / |
| Plan de financement prévisionnel | / |
| Calendrier prévisionnel | 2020-2023 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action complémentaire au programme AGGLO RENOV et qui s'inscrit dans le programme Cœur de Bourg, Cœur de Vie initié par l'Agglo2B en 2015 |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | / |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ces fiches-pratiques contribueront à la revitalisation des cœurs de bourg de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en donnant en donnant des clés de lecture aux porteurs de projet pour faciliter leur installation/développement dans nos centres-bourgs/centres-villes et en acculturant les personnes ressources du territoire dans une démarche d'amélioration continue de notre accompagnement. |
| Annexes | Collection fiches conseils/fiches pratiques |

| FICHE ACTION N°2.9 : DES OUTILS EN LIEN AVEC L'ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIES | |
|---|--|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Economie et services Orientation stratégique : Soutenir et faciliter l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises |
| Statut | Action en cours |
| Niveau de priorité | Forte |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais |
| Description générale | <p>Face aux problématiques récurrents de recrutement rencontrées par les employeurs du territoire, l'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite travailler à la mise en place d'outils ressources à destination des entreprises pour les aider à attirer et fidéliser leurs salariés, notamment ceux qui arrivent de l'extérieur.</p> <p>Pour cela, différents outils clé en main vont être expérimentés et/ou déployés, à destination des employeurs, pour faciliter un recrutement et/ou l'intégration d'un nouveau salarié en lui « donnant à voir » les atouts de son futur territoire de travail et de vie.</p> <p>Ces outils sont réfléchis pour venir en complémentarité avec des outils, des actions déjà déployés par nos partenaires publics et privés.</p> <p>Les outils en cours de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un site internet dédié « Bienvenue Chez Vous » : ce site viendra compléter le site institutionnel de l'Agglo2B avec 2 objectifs : convaincre un futur salarié de s'installer en Bocage Bressuirais <u>ou</u> faciliter l'installation d'un nouveau salarié avec des rubriques en lien avec son parcours d'installation ; - Un flyer (version numérique principalement) pour que les employeurs puissent inviter un futur salarié (en cours de recrutement) à s'intéresser au territoire avec des éléments d'accroche et à l'inciter à surfer sur le site « Bienvenue Chez Vous » ; - Un spot vidéo court que les employeurs pourront utiliser pour mettre en avant la vie en Bocage Bressuirais ; - Une rencontre (annuelle ?) pour présenter le territoire aux nouveaux arrivants (inscription via les entreprises pour leurs nouveaux salariés et leurs familles mais également pour les stagiaires longue durée ; - Une immersion dans le territoire grâce à un accompagnement personnalisé de l'office de tourisme : pack découverte ½ journée ou journée entière, achetée par l'employeur pour son futur ou nouveau salarié. <p>En parallèle, l'Agglomération du Bocage Bressuirais expérimente avec la Région Nouvelle-Aquitaine un parcours marque employeur avec un panel de 4 entreprises.</p> |
| Partenaires | Office de Tourisme Réseaux d'entreprises |
| Dépenses prévisionnelles | Entre 10 000 € et 15 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | Agglomération du Bocage Bressuirais Dans le cadre de l'expérimentation Parcours Marque Employeur avec la région Nouvelle-Aquitaine, des fonds pourront peut-être être alloués. |

| | |
|--|---|
| Calendrier prévisionnel | 2023 à 2026 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025 (Région/Agglo) |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Fréquentation du futur site « Bienvenue Chez Vous » Nombre de pack découverte vendu par l'office de tourisme aux entreprises Nombre de participants à la rencontre « nouveaux arrivants » |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ces outils contribueront à la revitalisation des cœurs de bourg de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en donnant à voir aux futurs et nouveaux salariés la richesse et la dynamique de tout un territoire. |
| Annexes | / |

| FICHE ACTION N°3.5 : PLANS DE MOBILITE SCOLAIRE (ETAT AU 29/11/2022) | |
|---|---|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : mobilité et déplacement Orientation stratégique : développer l'usage des modes doux |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et Communes |
| Description générale | <p>L'Agglo2b intègre le programme national Moby afin d'engager les établissements scolaires volontaires dans des plans de mobilité scolaire. Deux écoles situées dans 2 communes (Mauléon et Chiché) s'engagent dans une démarche de mobilité durable.</p> <p>Des diagnostics sur les pratiques de déplacements et l'accessibilité des écoles seront réalisés afin de définir un plan d'actions et des indicateurs ainsi que des animations de sensibilisation pour les classes élémentaires (2 séances/classe).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Comprendre les pratiques de déplacement et les enjeux spécifiques de chaque établissement . Construire un plan de déplacement avec l'ensemble des acteurs concernés . Impliquer et sensibiliser les élèves à l'écomobilité . Assurer la pérennité des changements observés |
| Partenaires | ECO CO2 et La Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres |
| Dépenses prévisionnelles | 47 294€ HT |
| Plan de financement prévisionnel | 36 380 € HT CEE, 3 638 € Agglo2b, 3 638 € commune de Mauléon et 3 638 € commune de Chiché |
| Calendrier | Janvier 2023 à juin 2024 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Plan global de Déplacement, ... |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Réalisation des diagnostics Nombre de réunions de concertation / comité de suivi Moby Rédaction du plan d'actions et des indicateurs Réalisation des animations de sensibilisation Évolution des parts modales des trajets domicile – école dans chacune des écoles |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Cette action expérimentée sur deux communes de l'Agglomération permettra de mieux appréhender les enjeux de déplacement des élèves pour ensuite préciser des actions concrètes afin de permettre aux enfants de se déplacer autrement en centre-ville/centre-bourg. |
| Annexes | Pour en savoir plus, https://www.francemobilites.fr/solutions/moby |

FICHE ACTION N° 4.1 : ANIMER LES EQUIPEMENTS CULTURELS INTERCOMMUNAUX PRESENTS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (MEDIATHEQUES, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, MUSEE...)

| | |
|--|---|
| Pilier / Orientation stratégique | Pilier : Patrimoine, tourisme, environnement Orientation stratégique : Mettre en réseau l'offre culturelle et poursuivre le déploiement hors les murs |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais à travers ses services culturels |
| Description générale | <p>Les services culturels de la Communauté d'Agglomération (Bibliothèques, Conservatoire (CMBB), Musées, Scènes de Territoire) proposent une saison artistique et culturelle à l'échelle de l'ensemble du territoire en s'appuyant sur le maillage de ses équipements communautaires (23 bibliothèques, 6 sites d'enseignement du Conservatoire, 2 musées, 1 scène culturelle).</p> <p>Ces saisons visent à toucher un public le plus large possible à travers une offre de spectacle vivant (professionnel ou amateur suivant les services), une offre d'action culturelle (des rencontres avec artistes, auteurs..., des visites guidées, des ateliers de pratique).</p> |
| Partenaires | L'ensemble des services culturels est attaché à construire sa programmation en partenariat et en résonance avec les acteurs du territoire : acteurs culturels, socio-culturels, environnementaux, du soin... associatifs ou publics. Chaque événement est ainsi pensé en écho avec le territoire. |
| Dépenses prévisionnelles | Saison CMBB : 14 000 €, saison bibliothèque : 23 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | CMBB : DRAC (sur appel à projet) et Conseil Départemental (aide à manifestation) Bibliothèques : Centre National du Livre (sur dépôt de projet partir en livre et public empêché) |
| Calendrier prévisionnel | CMBB – financement annuel Bibliothèques -financement annuel |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | EAC Education artistique et culturelle |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Bibliothèques : nombre d'actions, nombre de participants |
| Conséquences sur la fonction de centralité | <p>Côté Conservatoire, la saison musicale est un espace privilégié qui repose sur la pédagogie de projet et joue un rôle de vitrine des enseignements proposés. Cela se traduit par des réalisations concrètes (concerts, spectacles, bals...) qui renforcent la visibilité du Conservatoire et donc alimentent les sites d'enseignement.</p> <p>Pour les bibliothèques, la programmation avait pour objectif d'avoir 1/3 de ses propositions en hors les murs avant la crise covid. Depuis, nous avons ciblé la période estivale pour délocaliser nos actions et concentrons les actions dans les bibliothèques pour faire vivre des lieux. Souvent adaptées à des petites jauges, ces animations peuvent avoir lieu dans de petites bibliothèques autant que dans les médiathèques.</p> |
| Annexes | / |

| FICHE ACTION N°4.5 : DEVELOPPER UNE PROGRAMMATION CULTURELLE HORS LES MURS | |
|---|--|
| Pilier / Orientations stratégiques | <p>Pilier : Patrimoine, tourisme, environnement</p> <p>Orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mettre en réseau l'offre culturelle et poursuivre le déploiement hors les murs . Révéler les sites historiques et naturels . Développer un accueil dynamique et chaleureux |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à travers ses services culturels |
| Description générale | <p>Les services culturels de la Communauté d'Agglomération (Bibliothèques, Conservatoire, Musées, Scènes de Territoire) proposent une saison artistique et culturelle à l'échelle de l'ensemble du territoire avec un volet hors les murs, en complément du maillage en équipements.</p> <p>En effet, programmer une offre culturelle et artistique hors les murs est un bon levier de diversification des publics ou de conquête de nouveaux publics, venant ainsi lever des freins sociologiques à l'accès aux équipements culturels (intimidants, difficiles d'accès en mobilité, ...). Aller vers plutôt que faire venir à soi...</p> <p>Une programmation hors les murs est également un moyen de révéler un site, le faire connaître sous un jour nouveau, grâce à une offre particulièrement bien choisie pour le mettre en valeur.</p> <p>Ces programmations hors les murs nécessitent une construction peaufinée avec les acteurs du lieu choisi, une très grande adaptabilité au lieu et au public visé. Elles peuvent se dérouler aussi bien en plein air que dans des structures autres qu'à visée culturelle (un EHPAD, une entreprise...).</p> <p>Pour le Conservatoire, l'offre hors les murs se déroule majoritairement en EHPAD et sur des sites patrimoniaux du territoire.</p> <p>Pour les musées, l'offre en est à ses balbutiements. Elle nécessite de créer des outils adaptés (type mallette pédagogique). Une réflexion sera menée dans ce sens dans le cadre du projet scientifique et culturelle du Musée L'Abbaye à Mauléon. La réalité virtuelle pourrait également être un axe à explorer.</p> <p>Pour les bibliothèques, l'offre hors les murs est ciblée essentiellement en période estivale, dans le cadre de la programmation nationale Partir en livres (Ministère de la Culture-CNL). Des partenariats avec les CSC, et des offres en plein air sont proposées. L'objectif est d'offrir un autre visage qu'une bibliothèque, dans un lieu où les règles d'usage sont moindres et de permettre aussi de faire la promotion du service en donnant tout simplement à voir qu'il existe.</p> <p>Les partenariats avec des acteurs locaux permettent aussi de croiser des publics non usagers. Pour les actions hors les murs en période hivernale, il s'agit essentiellement des lieux d'accueil type EHPAD, MFR, maison de santé, IME.</p> |
| Partenaires | La réussite de la démarche hors les murs dépend de la qualité de la relation nouée avec les partenaires et de la bonne conception du projet par rapport au public visé. De nombreux partenaires peuvent s'inscrire dans cette démarche : sanitaire, environnementaux, social... |
| Dépenses prévisionnelles | Saison CMBB : 14 000 €, Musée : 10 000 €, Bibliothèques : 23 000 € |

| | |
|--|--|
| Plan de financement prévisionnel | CMBB : DRAC (sur appel à projet) et Conseil Départemental (aide à manifestation) Musée : DRAC - Région (appel à projet sur le numérique) Bibliothèques : Partir en livres, via le CNL. |
| Calendrier prévisionnel | CMBB – financement annuel Bibliothèques _ financement annuel |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Plan Paysage Schéma de développement touristique Contrat local de santé Programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie » ... |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre d'animations Nombre de participants |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Ces actions hors les murs ont pour objectif de rendre attractif tout le territoire et d'aller chercher le public là où il est |
| Annexes | / |

| FICHE ACTION N° 4.6 : MISE EN PLACE DE GRAINOTHEQUES DANS DES MEDIATHEQUES | |
|---|---|
| Pilier / Orientations stratégiques | Pilier : patrimoine, tourisme, environnement Orientations stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> . Développer un accueil dynamique et chaleureux . Mettre en réseau l'offre culturelle et poursuivre le déploiement hors les murs . Valoriser, préserver, animer le paysage du bocage et les milieux naturels |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Médian |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais EPCI |
| Description générale | <p>Les bibliothèques ont des collections de documents, de type patrimonial parfois. Elles conservent et mettent aussi à disposition de leurs usagers du patrimoine appartenant de fait à tous.</p> <p>En parallèle, le monde du vivant, en particulier les graines, est soumis depuis plusieurs années à des dépôts de propriété par des industriels de la chimie, ou des grainetiers. Or le patrimoine vivant appartient à tous et peut se partager.</p> <p>Aussi, les bibliothèques s'engagent dans des opérations de grainothèques, pour que le bien commun soit diffusé. Le principe est d'échanger des graines, de valoriser le vivant, en transmettant aussi des valeurs de vivre ensemble et de soin de son environnement.</p> <p>Les grainothèques servent aussi à valoriser des collections documentaires sur le développement durable, le soin sans pesticide de son jardin et des notions de protection du vivant.</p> |
| Partenaires | Les centres sociaux (Mauléon, Nueil-Les-Aubiers) sont partenaires de l'opération. Ils s'engagent à co-animer des ateliers sur le jardinage, le bouturage, au printemps et à l'automne. Des groupes d'adultes encadrés par le CSC, par Emmaüs sont aussi associés aux évènements. |
| Dépenses prévisionnelles | Coûts d'animation d'atelier : environ 600 € par an. Achat de pots, matériel : environ 100 € par an. |
| Plan de financement prévisionnel | Crédit sur le budget animations des bibliothèques, et sur le budget petit matériel |
| Calendrier prévisionnel | Offre de grainothèque déjà réalisée dans les médiathèques de Nueil-Les-Aubiers et Mauléon. |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | Liens à construire dans le cadre de : <ul style="list-style-type: none"> - des démarches engagées par les communes dans le cadre d'opération de renaturation des centres-bourgs , - l'expérimentation action collective « nature en ville » (Agglo, Région, communes et acteurs de l'environnement) - ... |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombre d'actions de valorisation Nombre de participants aux ateliers |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Les deux médiathèques sont en cœur de ville et contribuent aux actions de valorisation de l'habitat, par le vivant. |
| Annexes | / |

FICHE ACTION N°4.7 : POURSUIVRE LA SENSIBILISATION ARTISTIQUE EN MILIEU SCOLAIRE

| | |
|---|--|
| Pilier / Orientation stratégique | <p>Pilier : patrimoine, tourisme, environnement</p> <p>Orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mettre en réseau l'offre culturelle et poursuivre le déploiement hors les murs . Valoriser, préserver, animer le paysage du bocage et les milieux naturels |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais à travers ses services culturels |
| Description générale | <p>L'ensemble des services culturels s'inscrit de longue date dans des programmes d'éducation artistique et culturelle à destination du milieu scolaire, avec jusqu'à maintenant un public cible (écoles primaires) qu'il souhaite élargir significativement au second degré.</p> <p>La démarche des services est ancrée sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la connaissance en histoire des arts (au sens large : culture scientifique, arts vivants, patrimoine...), la pratique individuelle et/ou collective dans les domaines diversifiés.</p> <p>Côté Conservatoire, le nouveau projet d'établissement entérine son activité d'éducation musicale en milieu scolaire auprès de toutes les écoles primaires du territoire et ses développements que sont les Orchestres à l'Ecole. Grâce à un financement des communes, il sensibilise près de 4 000 enfants par an à une démarche musicale. Il cherche désormais à tisser des liens avec les collèges et lycées du territoire.</p> <p>Les Musées, labellisés Musée de France à Bressuire et L'Abbaye à Mauléon, accueillent principalement des élèves des écoles élémentaires du territoire. Ils cherchent à développer des programmes de médiation adaptés aux collégiens et lycéens.</p> <p>Les bibliothèques dans le cadre du projet de service ont fait le bilan d'une action artistique déséquilibrée en faveur des tout-petits. Depuis 2018, un rééquilibrage se fait au profit des primaires, puis depuis la sortie du covid des collégiens et lycéens. Les médiathèques neuves de Mauléon et de l'Absie ont permis d'engager de nouveaux partenariats vis-à-vis des collèges, MFR et même internats. Une action similaire est engagée sur Argentonnay, en raison d'une nouvelle équipe de bibliothécaires. Les bibliothèques s'appuient sur l'action EAC pour développer des partenariats très qualitatifs, et ensuite pérenniser les actions par des propositions régulières.</p> |
| Partenaires | L'Education Nationale (de la Circonscription au Rectorat), les associations de parents d'élèves, les Communes, le Conseil départemental, la Région, acteurs de l'enseignement public et privé. |
| Dépenses prévisionnelles | Conservatoire : 66 000 €, Musées : 25 000 €, Bibliothèques : 4 500 € |
| Plan de financement prévisionnel | <p>CMBB : DRAC (sur appel à projet) et Conseil Départemental (aide aux enseignements)</p> <p>Musée : DRAC (sur appel à projet)</p> <p>Bibliothèques : DRAC (sur appel à projet)</p> |
| Calendrier prévisionnel | En cours |
| Lien avec d'autres programmes et | Lien avec le Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique (CA2B-DRAC- Rectorat) |

| | |
|---|--|
| contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Nombres d'actions, nombre de participants. Qualitatif : production culturelle par les élèves |
| Conséquences sur la fonction de centralité | Attractivité des communes dotées de lieux d'enseignement vivant et ouverts sur le territoire |
| Annexes | / |

**FICHE ACTION N°5.3 : ANIMER LE RESEAU LOCAL DES CHEFS DE PROJET
REVITALISATION (ETAT AU 29/11/2022)**

| | |
|--|---|
| Pilier / Orientation stratégique | Animation du programme « cœur de bourg, cœur de vie » et du réseau local Orientation stratégique : animer, mobiliser, accompagner |
| Statut | Action mature engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maitre d'ouvrage | Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et Communes |
| Description générale | <p>Dans le cadre de l'animation du programme Cœur de bourg, cœur de vie » et les démarches de revitalisation engagées sur les communes Action Cœur, Petites Villes de demain et AMI Région, un groupe local composé de la technicienne référente revitalisation à l'échelle de l'Agglomération, des chefs de projet revitalisation intervenants sur les 6 communes (Bressuire, Mauléon, Cerizay/Moncoutant-sur-Sèvre, Argentonnay/Nueil-Les-Aubiers) ainsi que de techniciens agglo2b sur a été mis en place depuis janvier 2022.</p> <p>Il a pour objet la mise en réseau et le partage d'expériences, la cohérence et l'articulation des actions, la préparation de projets ou travaux collectifs,</p> |
| Partenaires | Communes, Etat, Anah, Banque des Territoires et Région |
| Dépenses prévisionnelles | / |
| Plan de financement prévisionnel | Subventions sur les postes de la Région, de l'Anah, du Fnadt, de la Banque des Territoires. |
| Calendrier | 2022-2026 |
| Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés | AMI Région revitalisation petits et moyens pôles urbains et contrat Régional Action Cœur de ville et Petites villes de demain |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> . Nombre de réunions . Les actions partagées . Les outils développés |
| Conséquences sur la fonction de centralité | La mise en place de ce réseau d'ingénierie permet un partage d'expériences, d'outils... au service de la revitalisation des centres-bourgs/centres-villes. |
| Annexes | / |

